



PRÉFET DE LA MARTINIQUE

Cabinet du préfet
Bureau de la communication interministérielle

Fort-de-France, le 5 juillet 2019

Communiqué de presse

Le travail continue afin de rétablir le cheminement le long du littoral Quartier Désert à Sainte-Luce

Conformément aux engagements, les travaux topographiques permettant de redélimiter le domaine public maritime quartier Désert à Sainte-Luce sont achevés et les mesures doivent maintenant être analysées.

Corinne BLANCHOT-PROSPER, sous-préfète du Marin et Nicaise MONROSE, maire de Sainte-Luce, ont reçu les représentants de l'association des riverains ce vendredi 5 juillet, afin de leur présenter les résultats des relevés.

Les propriétaires du quartier seront reçus individuellement la semaine prochaine par la direction de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DEAL), afin d'étudier chaque cas particulier et les solutions envisagées.

L'Assaupamar a été conviée à une réunion la semaine du 15 juillet afin de lui présenter les travaux du géomètre, le cheminement proposé ainsi que les étapes réglementaires pour réaliser le travail. L'association sera invitée à participer à un comité de suivi du projet de servitude de passage des piétons du littoral (SPPL) qui sera mis en place d'ici fin juillet.

Contacts réservés aux médias :

Florence BERTHET 05 96 39 39 20 ou 06 96 28 34 42 –
florence.berthet@martinique.pref.gouv.fr
Ghislaine ANGLIONIN 05-96-39-39-21 ou 06-96-23-19-93
– ghislaine.anglionin@martinique.pref.gouv.fr

Suivez l'actualité de

L'Etat en Martinique

sur internet : www.martinique.pref.gouv.fr
sur Facebook : @prefet.martinique
sur Twitter : @prefet972